



1.5.2. Organisation des stages en milieu de travail

Pour assurer la qualité et le succès des stages de formation en milieu de travail, il y aurait lieu :

- de définir les activités des stages telles qu'elles sont précisées sur le guide pédagogique.
A noter qu'il est fortement recommandé que le stage de première année s'effectue dans un aérogare où le stagiaire effectue des activités d'accueil et d'assistance.

Le stage de fin de formation pourrait être réalisé à bord d'un avion ou d'un navire à condition que le stagiaire ait validé son certificat CSS et ou STCW.

Le centre de formation devra s'assurer de présenter les stagiaires aux examens de certification CSS selon le calendrier de la Direction de l'Aéronautique Civil et ce, avant l'échéance du stage.

Pour le STCW, le centre devra établir une convention de partenariat avec l'Institut Supérieur d'Études Maritimes afin d'assurer la formation réglementaire au cours des modules du programme puis, organiser une révision générale et l'examen de certification au début du module 22 « Intégration en milieu de travail ».

- d'établir les modes d'évaluation que les compagnies devront adopter;
- de déterminer les contraintes auxquelles les compagnies devront faire face (période, effectif);
- de solliciter des compagnies d'accueil ;
- de rédiger une entente-type liant la compagnie et le centre de formation professionnel et explicitant les conditions et modalités de la tenue du stage (notamment la question des assurances);
- d'encadrer les stages (répartition des tâches aux formateurs, contacts avec les compagnies et l'administration, tenue de l'évaluation de fin de stage).

2. Mobilier, équipement, outillage

2.1. Présentation

Les gestionnaires ou directeurs des établissements autorisés à offrir les programmes de formation professionnelle ont la responsabilité de fournir au personnel enseignant le matériel nécessaire à l'atteinte des objectifs d'un programme.

Dans cette section on retrouve la liste du mobilier, de l'équipement et de l'outillage (MEO) nécessaires à la mise en œuvre du programme.

2.2. Catégories

Les catégories suivantes servent à l'organisation de l'enseignement du programme :

1 Appareils, machines et équipement

Ensemble de mécanismes ou de pièces servant à exécuter un travail, à observer un phénomène ou à prendre des mesures, ou à transformer l'énergie en produit donné.

Exemples : machines à coudre, surjeteuse, etc.